

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures salle André DESAUBRY à Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Alain MARATRAT, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, M. Bertrand CREMET, Mme Françoise DEMONCHY M. Stéphane SKLADANOWSKI, Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Pascale GUILBERT, M. Philippe DUPUIS, Mme Sylvie HERMAY, M. Marcel BRETAGNE, Mme Monique CONFRERE, M. Hubert BOULEY, Mme Elodie LAVERDURE, M. Nicolas DUFEUILLE, Mme Amandine MATHELET, M. Alain TETE, Mme Isabelle VAUCLIN, Mme Ghislaine LEFEBVRE, M. Alexandre PLEY.

ABSENTS EXCUSES : M. Daniel LESSARD, pouvoir à Mme DEMONCHY.

ABSENTE : Mme Ghislaine LEFEBVRE.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Philippe DUPUIS ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMMUNICATIONS

Les travaux rue des Tinterelles sont terminés, la réception du chantier s'est effectuée le 3 décembre 2020.

Monsieur le Maire est satisfait des travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Courrier de la Préfecture de Seine-Maritime nous informant que 4.618 € ont été prélevés au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Monsieur le Maire informe que Dieppe Maritime met en place des commissions transversales pour qu'une majorité d'élus puissent avoir accès aux décisions qui seront prises par le conseil communautaire.

Trois commissions :

- 1) *ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE* : Mmes DEMONCHY et GUILBERT, participeront à cette commission,
- 2) *QUALITE DE VIE* : M. CREMET et Mme GUILBERT participeront à cette commission,
- 3) *TRANSITION NUMERIQUE ET ECOLOGIQUE SOLIDAIRE* : MM. SKLADANOWSKI et LESSARD, participeront à cette commission.

Madame Pascale GUILBERT représentera la commune, en tant que conseillère communautaire, au sein du conseil d'administration du collège A. Dumas.

Monsieur le Maire informe que la vente de la propriété Legros, entre la Commune et Dieppe Maritime est actée depuis le 9 décembre 2020, pour un montant de 190.576,30 €.

Madame CORROYER informe des effectifs de la maternelle :
58 élèves, dont 22 petits, 17 moyens et 19 grands, répartis comme suit :
1^{ère} classe : 22 petits et 9 moyens
2^e classe : 8 moyens et 19 grands.

Le Noël de l'école maternelle se fera le 18 décembre à 15 h 15.

Madame GUILBERT informe des effectifs de l'élémentaire :

76 élèves, dont 15 CP, 21 CE1/CE2, 20 CE2/CM1, 20 CM2, répartis comme suit :
1^{ère} classe : 15 CP,
2^e classe : 13 CE1 et 8 CE2,
3^e classe : 9 CE2 et 11 CM1,
4^e classe : 20 CM2

Le Noël de l'école élémentaire se fera le 15 décembre à 10 h 15.
Un parent d'élève a demandé qu'une vidéo soit faite du spectacle.
Il semble difficile de donner satisfaction, car les autorisations de certains parents à diffuser les photos de leurs enfants sont manquantes.

Remerciements de la famille GERYL, pour les envois de fleurs lors des obsèques de Madame Thérèse GERYL.

POINT SUR LE GROUPE SCOLAIRE

Les travaux du groupe scolaire prennent un peu de retard, suite à divers problèmes qui doivent être réglés avec la société EUROMETAL.

Il est probable que la réception prévue mi-février 2021 sera reportée à la fin février 2021.

Pour ce qui concerne les subventions :

Cinq subventions ont été allouées à la commune pour la construction du groupe scolaire :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 1^{ère} phase (Étude, désamiantage, démolition) pour 116.343,89 €, cette subvention est soldée depuis début décembre 2020,
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2^{ème} phase (travaux) pour 657.561,94 €, dont 313.485,93 € ont été versés à ce jour,
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour 639.769,16 €, dont 335.783,99 € ont été versés à ce jour,
- Département de Seine-Maritime pour 437.500 €, dont 350.000 € ont été versés à ce jour.

- Agence de l'Eau pour la toiture végétalisée pour 68.922 €.

Au total 1.115.613,81 € ont été versés par nos financeurs. Il restera 854.483,18 € à percevoir.

ATTRIBUTION DU MARCHE « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE 2020/74

Monsieur le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres a statué ce jour sur l'attribution du marché des Aménagements des abords du groupe scolaire.

Quatre entreprises étaient en lice, EBTP, EUROVIA, IDFN et VALLOIS.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé de choisir la société VALLOIS pour un montant de marché de 204.142,97 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider le choix de la commission d'appel d'offres.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2020/75

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de voter pour la décision modificative suivante :

- | | |
|------------------------|--------------|
| - Au 2151-77 (voirie) | + 4.534,56 € |
| - Au 2188-113 (mairie) | - 4.534,56 € |

Travaux d'aménagement du carrefour de la résidence les Bois de Palcheul :

- | | |
|------------------------------------|------------|
| - Au 2151-77 (voirie) | + 11.631 € |
| - Au 2188-85 (bâtiments communaux) | -11.631 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette décision modificative au budget.

REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL MODIFICATION 2020/76

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur pour le personnel a été mis en place par délibération du conseil municipal le 31 août 2017.

À l'article 11 : « congés de maladie » il n'est pas fait référence au maintien ou non du régime indemnitaire lors des arrêts maladie.

Considérant que le régime indemnitaire versé aux fonctionnaires des collectivités territoriales chaque mois, est une partie importante de la rémunération, Monsieur le Maire propose

d'ajouter au règlement intérieur que le régime indemnitaire sera conservé sur les congés de maladie ordinaire, longue maladie et grave maladie, accident du travail et maladie professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette proposition.

PLU – COMPETENCE POUR DIEPPE MARITIME 2020/77

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer pour que le PLU reste une compétence communale et non pas de l'agglomération dieppoise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le PLU de la commune restera une compétence communale.

LOYERS POUR LES COMMERCANTS FERMES POUR CAUSE DE COVID 2020/78

Monsieur le Maire propose que les loyers du mois de novembre 2020, de l'esthéticienne et de la coiffeuse de la Place Mayenne, fermées pour cause de Covid durant le confinement ne soient pas demandés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE L'ECOLE MATERNELLE

2020/79

Monsieur le Maire informe que le compromis de vente de l'école maternelle sera signé le jeudi 14 janvier 2021 à l'étude de Maître LELOUARD.

Il convient de compléter la délibération du 14 novembre 2019 de la manière suivante :

Vu la délibération du 14 novembre 2019 relative à la vente de l'école maternelle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de l'école située sur le territoire de la commune au 7 rue de l'Ancien Port au profit de Monsieur Alexandre ANCENAY ou toute autre société que ce dernier viendrait à substituer.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de 371.000 €.

En conséquence, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou tous documents nécessaires à cette transaction ainsi que la promesse de vente et la vente qui en découlera à recevoir par Maître Nicolas LELOUARD, notaire à Dieppe.

Monsieur le Maire informe que suite à la réorganisation des emplois du temps des personnels des écoles, entre la période scolaire et les vacances scolaires, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Madame THUEUX.

Monsieur le Maire propose que la durée hebdomadaire de Madame Nathalie THUEUX passe de 28,97 hebdomadaires à 30,91 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

AVENANT 3 – LOT 3 et AVENANT 1 - LOT 11 POUR LE GROUPE SCOLAIRE**2020/81**

Monsieur le Maire informe que pour le groupe scolaire, il était prévu que l'entreprise MASSELIN réalise la partie intérieur des descentes d'eaux pluviales et que la partie en sous-face de toiture soit réalisée par l'entreprise SEB FOUCAULT. En cours de chantier, il est apparu que dans le processus de construction et pour la pérennité de l'ouvrage, il était plus adapté que l'entreprise MASSELIN réalise l'ensemble de l'évacuation des eaux pluviales de la toiture.

Les modifications suivantes sont donc effectuées :

Lot 3 – Couverture – Étanchéité :

Suppression des descentes EP,

La moins-value s'élève donc à 1.870,50 € HT soit – 0,56 % du marché de base.

Lot 11 – CVC- Plomberie :

Ajout des descentes EP

La plus-value s'élève donc à 2.124,82 €, soit + 0,44 % du marché de base.

Il est précisé que ces modifications ne remettent pas en cause l'enveloppe financière globale de l'opération qui avait été augmentée lors du conseil municipal de décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces modifications.

PROJET « HERCULE »**2020/82**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur une Motion appelant le Gouvernement à abandonner le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF.

Cette motion est la suivante :

« EDF est l'entreprise publique qui a permis de construire l'indépendance énergétique de la France au sortir de la guerre. EDF, c'est notre souveraineté. EDF, c'est le patrimoine des

Français. EDF, c'est encore aujourd'hui l'outil qui pourrait nous permettre de relever le défi climatique.

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises. Sa production et sa distribution doivent être, au titre de cette garantie, préservées du tout marché.

L'entreprise publique EDF, bien que rendue plus vulnérable par plus de 20 années de mesures de déréglementation, demeure un outil stratégique essentiel pour les capacités économiques de la France. Dans un territoire comme le notre, où le PIB industriel atteint 23% contre une moyenne nationale à 11%, l'avantage compétitif, que confère à l'activité industrielle le coût maîtrisé de l'énergie produite par l'opérateur national, est déterminant.

EDF est aussi un moteur d'emploi. La région Normandie, exportatrice d'énergie, compte 8 000 agents EDF et 36 000 salariés dans l'ensemble de la filière énergétique. Elle compte trois centrales nucléaires, un barrage hydroélectrique, des centrales photovoltaïques et parcs éoliens qui contribuent à l'aménagement du territoire régional.

Pourtant, depuis plus de deux ans des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé « Hercule », qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées dans la plus grande opacité entre l'Élysée et la Commission européenne. La représentation nationale ainsi que les salariés de l'entreprise sont tenus à l'écart de ces échanges.

Ce projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour la souveraineté énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en trois pôles, ce qui reviendrait ni plus ni moins à démanteler le producteur historique. EDF serait ainsi éclatée en trois entités :

Une société à capitaux publics, EDF Bleu, pour la gestion du parc nucléaire dont l'entretien et le renouvellement exigent des investissements très lourds ;

Une société Verte ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse pour ce qui rapporte (6,5 milliards d'euros d'excédent brut d'exploitation) : la distribution et les énergies renouvelables ;

Une troisième entité, baptisée Azur, filiale d'EDF Bleu, pour la gestion des installations hydroélectriques.

Ce projet « Hercule » est la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie. Un projet qui va désorganiser EDF en exposant nos barrages hydroélectriques au risque de privatisation alors qu'ils ne coûtent rien au contribuable, en empêchant la France de développer une énergie décarbonée, en bradant au marché les activités de notre fleuron industriel qui rapportent le plus, et en fragilisant la gestion responsable des ressources en eau et la préservation de la biodiversité attachées à leur exploitation.

Pour la Normandie, pour la Seine-Maritime, le projet « Hercule » pourrait aussi avoir de lourdes conséquences avec le risque d'une privatisation de la gestion du réseau local, qui affectera les prix et la qualité du service public délivré à la population et qui impactera la compétitivité de nos entreprises.

Enfin, le projet « Hercule », non content de s'élaborer dans la plus grande opacité, risque de faire l'objet d'un maquillage démocratique : le gouvernement envisage en effet de le faire entrer dans la Loi en l'embarquant dans le texte issu des travaux de la Convention citoyenne

pour le Climat (CCC) alors que les membres de la CCC n'ont jamais évoqué ce sujet, le tout en recourant à une ordonnance, privant le Parlement de sa possibilité de débattre.

À l'initiative de Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime, une conférence de presse, organisée le mardi 8 décembre à l'Assemblée nationale, a réuni dans une démarche transpartisane des représentants de l'ensemble des groupes d'opposition, des députés Communistes aux Républicains en passant par les Socialistes, les Insoumis et le groupe Liberté et Territoire pour s'opposer au mauvais projet « Hercule » ».

Considérant l'importance économique, sociale, écologique pour notre territoire de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF, de garantir ses missions, comme ses moyens, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter la présente motion qui demande expressément au Gouvernement de renoncer au projet « Hercule » et de proposer, à l'opposé, une trajectoire d'avenir pour notre opérateur national qu'est EDF qui assure la péréquation territoriale, l'égalité d'accès à l'énergie et le développement d'une énergie durable sur nos territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter cette motion qui s'oppose au projet « HERCULE ».

AVENANT 2 – LOT 3 POUR LE GROUPE SCOLAIRE

2020/83

Monsieur le Maire informe que l'entreprise EUROMETAL (lot 6 – Serrurerie Métallerie) accuse un retard d'intervention important malgré des mises en demeure pour la pose de grilles de ventilation en toiture.

Afin de permettre la mise hors d'eau du bâtiment et la poursuite des travaux en concordance avec le planning général, il a été demandé à l'entreprise SEB FOUCAULT de poser des protections provisoires à l'emplacement de ces sorties.

Lot 3 – Couverture – Étanchéité :

Protections provisoires sorties de toiture : 500,00 € HT

La plus-value s'élève donc à 500 € HT soit 0,15 % du marché de base.

Il est précisé que ces modifications ne remettent pas en cause l'enveloppe financière globale de l'opération qui avait été augmentée lors du conseil municipal de décembre 2019.

DROIT D'INTERVENTION

Monsieur SKLADANOWSKI informe qu'une réunion concernant la lettre municipale aura lieu lundi 28 décembre 2020 à 18 heures.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de repas du personnel cette année compte-tenu de la situation sanitaire actuelle.

Madame DEMONCHY informe que le conseil syndical de la Varenne s'est réuni. Il est à

noter que la situation financière du syndicat est très préoccupante et qu'il est indispensable que cette structure soit transférée rapidement au Pays, pour qu'elle est une chance de redémarrage.

Madame CONFRERE informe que les résidents de la rue Saint Pierre d'Etran n'ont pas assez de places « Handicapé ».

Monsieur le Maire répond qu'une étude sera faite pour créer quelques nouvelles places.

Madame GUILBERT informe de la réunion du SYDEMPAD, (conservatoire Camille St Saëns).

La question de l'harmonisation et de l'augmentation des tarifs a été abordée, toutefois, le Sydempad souhaite limiter cette augmentation.

Monsieur BOULEY évoque l'intervention de Monsieur SKLADANOWSKI concernant la maltraitance d'animaux.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile d'intervenir chez des particuliers.

Madame CORROYER informe que quelques membres du CCAS ont préparé 221 colis pour les Aînés.

Monsieur SKLADANOWSKI indique que toutes les festivités prévues en janvier 2021, sont annulées.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- Jeudi 11 février 2021,
- Jeudi 25 février 2021, plénière préparation budget,
- Jeudi 18 mars 2021, vote du budget,
- Jeudi 15 avril 2021,
- Jeudi 20 mai 2021,
- Jeudi 24 juin 2021,
- Jeudi 26 août 2021,
- Jeudi 16 septembre 2021,
- Jeudi 14 octobre 2021,
- Jeudi 18 novembre 2021,
- Jeudi 16 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

MARATRAT Alain	BOULEY Hubert
CREMET Bertrand	LAVERDURE Elodie
DEMONCHY Françoise	DUFEUILLE Nicolas
SKLADANOWSKI Stéphane	MATHELET Amandine
CORROYER Marie-Laure	LESSARD Daniel
GUILBERT Pascale	
DUPUIS Philippe	TETE Alain
HERMAY Sylvie	VAUCLIN Isabelle
BRETAGNE Marcel	
CONFRERE Monique	